



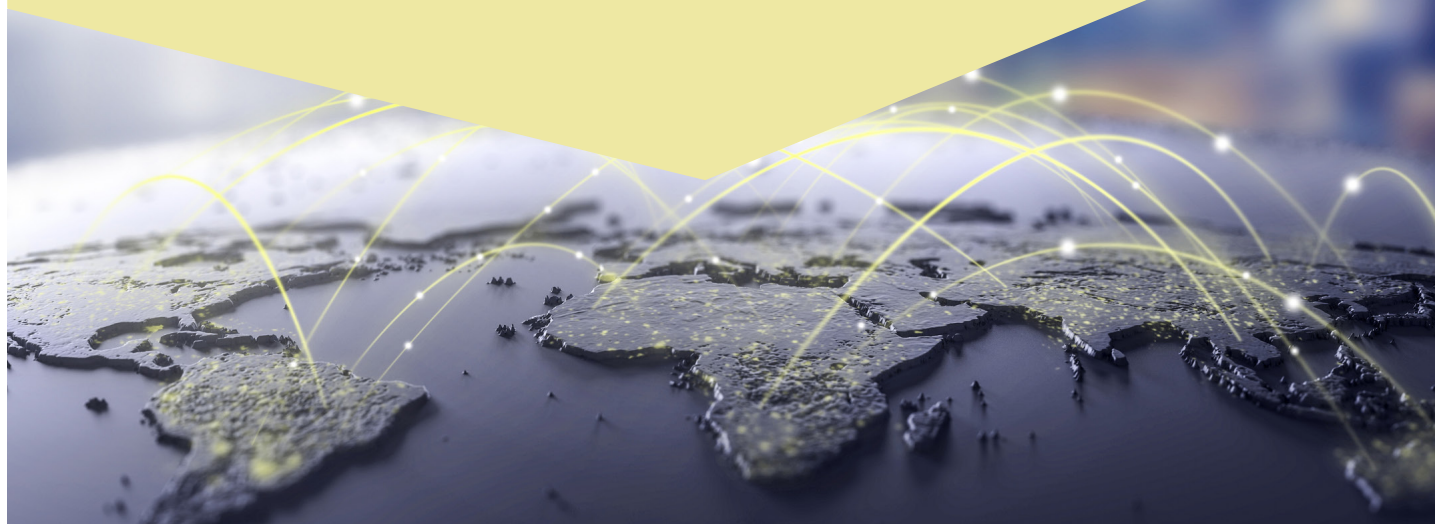
GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Trafics de stupéfiants : comprendre pour mieux agir

Guide

Avril 2026



MILDECA

Mission interministérielle de lutte contre
les drogues et les conduites addictives



INTRODUCTION

Comme la plupart de ses voisins européens, la France doit aujourd'hui combattre des organisations criminelles puissantes, résilientes et particulièrement violentes, financées par un trafic de drogue toujours plus lucratif.

Leur pouvoir repose principalement sur le commerce de stupéfiants aujourd'hui disponibles sur l'ensemble de notre territoire et dont la consommation, malgré les dommages qu'elle génère, reste banalisée.

En mai 2024, le rapport de la commission d'enquête sénatoriale, fruit d'un travail trans-partisan de plusieurs mois, nourri par des déplacements sur le terrain et des dizaines d'entretiens avec les acteurs impliqués dans la lutte contre les trafics, faisait le constat d'une « *France submergée par le narcotrafic* ». Professionnels des forces de sécurité et de justice, élus, représentants des bailleurs, acteurs du champ social, journalistes, universitaires, tous alertaient sur une menace majeure, non seulement pour la santé et la sécurité, mais aussi pour notre pacte social, nos valeurs républicaines et démocratiques.

En promulguant la loi du 13 juin 2025, la France a marqué sa volonté de prendre des mesures permettant de « sortir du piège du narcotrafic ». Ainsi, les autorités nationales ont renforcé leurs capacités à démanteler les réseaux, les priver de leurs avoirs, lutter contre la corruption et les tentatives d'infiltration de notre économie légale. Mais il est apparu également essentiel de mieux informer sur les risques, mieux prévenir les consommations de produits illicites et renforcer la lutte contre le recrutement de mineurs dans les réseaux criminels.

Narcotrafic, narcobanditisme, narcoterrorisme, trafics, criminalités organisées, ces termes se sont progressivement imposés dans le débat public au cours des derniers mois. Tous, avec leurs nuances, tendent à décrire un phénomène complexe dont l'ampleur est aujourd'hui manifeste et qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs.

Tous les secteurs sont désormais concernés et doivent prendre leur part, dans les champs de la sécurité et la justice, mais également ceux de l'éducation, de la prévention ou de la santé.

Chacun doit pouvoir jouer son rôle, dans la fonction qui est la sienne. Mais cet objectif commun doit aussi nous inciter à mieux coopérer, trouver des synergies au-delà des traditionnels clivages pouvant parfois opposer certaines cultures professionnelles, bousculer le quant à soi et la stérile opposition entre répressif et préventif.

Les organisations que nous combattons tous innovent, coopèrent, s'adaptent. Nous sommes dans l'obligation de faire mieux.

En effet, ce n'est que collectivement que nous pourrions tous mieux lutter, punir, protéger et prévenir.

Il est important pour cela de favoriser le partage d'un socle commun de connaissances, promouvoir un vocabulaire partagé, afin que tous les acteurs puissent, ensemble, prendre la mesure de l'ampleur du phénomène et de ses évolutions pour agir efficacement.

Ce guide, repère commun de connaissances sur les trafics, doit contribuer à faciliter la levée des tabous, l'échange et le partenariat local entre acteurs régaliens et acteurs de la prévention favorisant la mobilisation de tous.

Ce document s'articule en trois parties :

Partie 1 - UNE ECONOMIE CRIMINELLE : un marché des stupéfiants porté par une offre renouvelée et une demande en hausse.

Partie 2 - COMPRENDRE LA MENACE : organisation et acteurs des trafics.

Partie 3 - EMPRISE CRIMINELLE LIEE AUX TRAFICS : un risque croissant pour tous les territoires.

Il a été élaboré par la MILDECA, grâce aux informations collectées par l'Office antistupéfiants (OFAST), service à compétence nationale créé en 2020 au sein de la Direction nationale de la police judiciaire, l'OFAST est le chef de file de la lutte contre les trafics de stupéfiants en France. Sa composition interministérielle associe la police, la gendarmerie et la douane. Saisi par les juridictions spécialisées, l'OFAST et son réseau mènent des enquêtes judiciaires visant le haut du spectre du narcotrafic, le plus souvent en co-saisine avec des services territoriaux et en lien avec des partenaires étrangers. Il exerce également dans le domaine des trafics une centralisation opérationnelle du renseignement, qu'il enrichit et redistribue. Enfin, il assure une mission de veille et d'information stratégique sur l'évolution de la menace liée aux trafics de stupéfiants en France. A ce titre, l'OFAST produit chaque année un rapport sur « L'état de la menace liée aux trafics de stupéfiants en France » avec le concours de plus de 30 administrations et services français, et préfacé par le ministre de l'Intérieur en juin 2025. Le présent document a été élaboré à l'appui de ce rapport. Les données relatives aux produits et aux consommations émanent de l'Observatoire français des drogues et tendances addictives (OFDT).

Ce document s'accompagne d'un autre guide, publié par la MILDECA en décembre 2025, intitulé [Drogues illicites : usages, risques et accompagnements](#).



Trafics de stupéfiants, criminalité organisée, narcotraffics : de quoi parle-t-on ?

L'évolution sémantique qui a vu progressivement s'imposer dans le débat public la notion de narcotrafic au détriment de celles de trafics de drogues ou trafics de stupéfiants mérite d'être analysée. En effet, elle peut permettre de mieux appréhender les mutations récentes du phénomène lié aux réseaux d'offre de stupéfiants sur le territoire national et de mieux faire face à une menace criminelle accrue.

Dans le langage courant, les notions de trafic de drogues et trafic de stupéfiants désignent les activités de production, transport, distribution, et vente de drogues illicites (cocaïne, cannabis, drogues de synthèse héroïne).

Si ces deux expressions sont souvent perçues comme synonymes, elles relèvent pourtant de registres différents.

Le trafic de drogues désigne de manière générale le commerce de substances psychoactives prohibées. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) définit le trafic de drogues comme le commerce illicite mondial impliquant la culture, la fabrication, la distribution et la vente de substances prohibées.

Le trafic de stupéfiants renvoie à la définition juridique de cette activité. Il désigne en effet les infractions pénales portant sur les substances classées comme stupéfiants par la loi et réprimées à ce titre. Ainsi, pour être caractérisé, le trafic de stupéfiant doit répondre à des faits et critères spécifiques, mentionnés aux articles [222-34](#) et suivants du Code pénal :

Le fait de diriger ou d'organiser un groupement ayant pour objet la production, la fabrication, l'importation, l'exportation, le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicites de stupéfiants est puni de la réclusion criminelle à perpétuité et de 7 500 000 euros d'amende.

La production ou la fabrication illicites de stupéfiants sont punies de vingt ans de réclusion criminelle et de 7 500 000 euros d'amende.

L'importation ou l'exportation illicites de stupéfiants sont punies de dix ans d'emprisonnement et de 7 500 000 euros d'amende.

Le transport, la détention, l'offre, la cession, l'acquisition ou l'emploi illicites de stupéfiants sont punis de dix ans d'emprisonnement et de 7 500 000 euros d'amende.

La cession ou l'offre illicites de stupéfiants à une personne en vue de sa consommation personnelle sont punies de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Le recul de l'emploi des notions de « trafics » de drogues ou stupéfiants est récent. Il s'amorce notamment en 2023 avec le début de l'enquête du sénat dans le cadre de la Commission « sur l'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier ».

La notion de narcotrafic s'impose progressivement jusqu'à être inscrite dans la [loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic](#).

Le terme **narcotrafic** n'est pas nouveau dans le vocabulaire français. Dès les années 1990, il a été employé dans la presse nationale pour évoquer la présence des réseaux de trafics de stupéfiants en Amérique latine et l'influence des cartels. De façon emblématique, une des premières occurrences du terme « narcotrafic » date de décembre 1985, dans un article du *Monde* (« la Colombie ou le monde à l'envers »), pour qualifier la situation dans le pays et souligner la violence mais aussi le rôle social joué par les organisations criminelles locales.

Aujourd'hui, ces caractéristiques - l'organisation en groupes structurés, l'usage de la violence, l'emprise territoriale et sociale, le risque corruptif - sont importantes pour penser l'évolution du phénomène en France.

De même, le concept de **criminalité organisée** est utile pour penser les évolutions récentes des trafics de stupéfiants. En effet, certains trafiquants ont désormais inscrit leur activité dans un ensemble d'activités illégales, au sein d'organisations structurées, souvent à dimension transnationales, et dont l'objectif est la recherche du profit maximal.

La Convention de Palerme (ONU, 2000) en donne la définition suivante :

Groupe structuré de trois personnes ou plus, existant depuis un certain temps, agissant de concert pour commettre des infractions graves à des fins lucratives.

Sans définition stricte dans la loi française, il renvoie à un mode d'organisation structuré permettant l'emploi d'un régime procédural spécifique (art. 706-73 et s. du code de procédure pénale). Il rend possible par exemple l'emploi de techniques spéciales d'enquêtes (écoutes, infiltrations etc.).

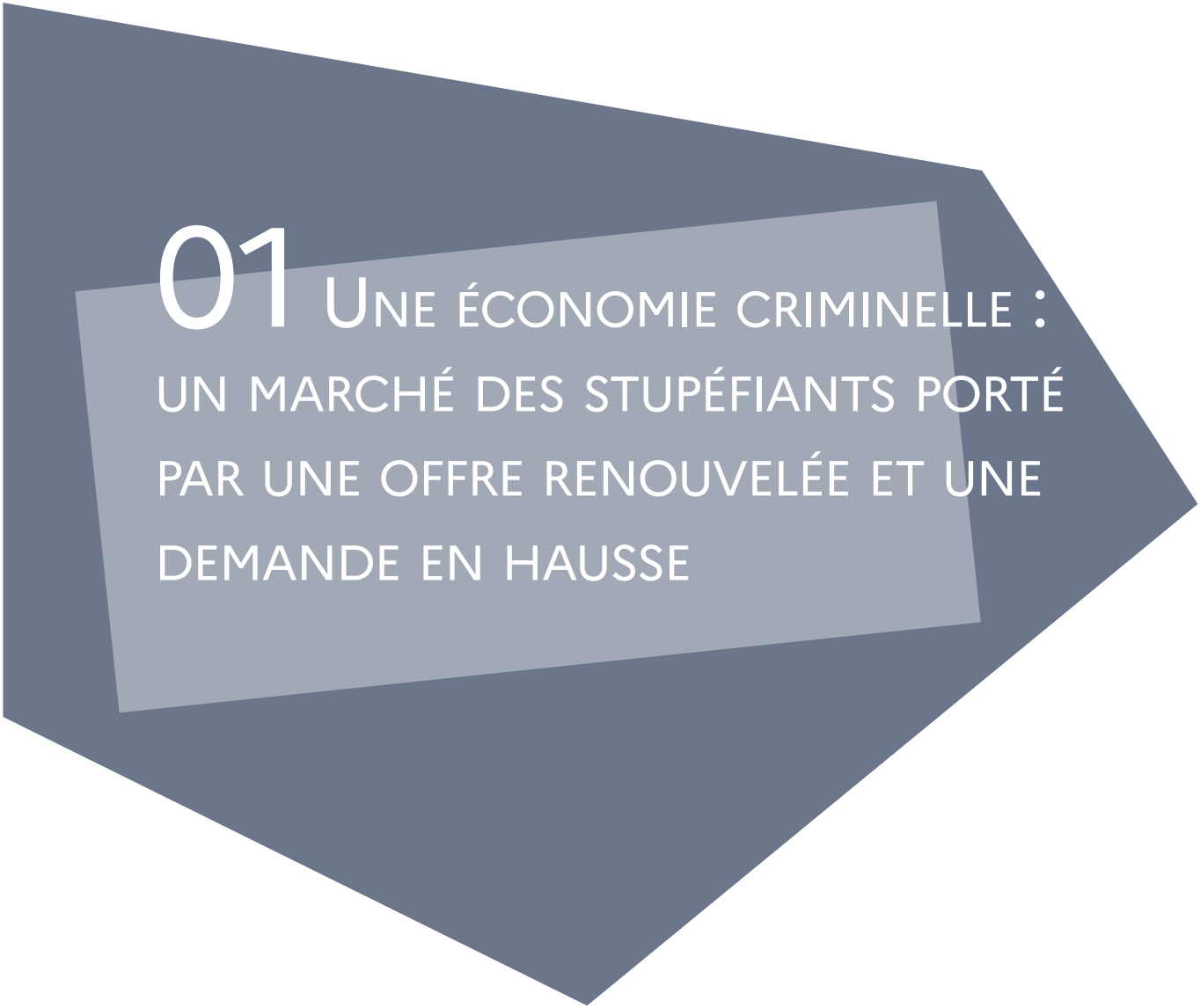
La notion de criminalité organisée renvoie par ailleurs à des infractions multiples : trafics de stupéfiants mais aussi proxénétisme, extorsion, traite des êtres humains, trafics d'armes, etc...

La criminalité organisée appliquée aux trafics de stupéfiants renvoie donc aux réseaux les plus structurés et aux acteurs dits « du haut du spectre » (voir chapitre 2).

Afin de mieux organiser la lutte contre ces phénomènes, la loi de juin 2025 « visant à sortir la France du piège du narcotrafic » a désigné la Direction nationale de la Police Judiciaire (DNPJ) comme cheffe de file en matière de lutte contre la criminalité organisée sur le territoire national. Elle s'est opérationnellement dotée d'un l'État-major de lutte contre la criminalité organisée (EMCO).

Un Parquet national anticriminalité organisée a par ailleurs été institué (PNACO). Il est entré en fonction en janvier 2026.

Tout ce vocabulaire qui révèle des évolutions tangibles et une mutation des trafics perçues depuis le début des années 2010, est aujourd'hui aussi un signal pour alerter et permettre une prise de conscience de tous les acteurs (publics et privés, élus, institutionnels et associatifs) face à l'emprise croissante de groupes criminels puissants, organisés et résilients qui constituent une menace réelle pour notre sécurité, notre cohésion sociale et démocratique.



01

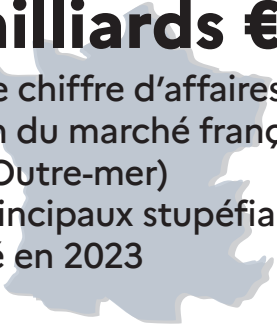
UNE ÉCONOMIE CRIMINELLE :
UN MARCHÉ DES STUPÉFIANTS PORTÉ
PAR UNE OFFRE RENOUVELÉE ET UNE
DEMANDE EN HAUSSE

PARTIE 1 — UNE ÉCONOMIE CRIMINELLE : un marché des stupéfiants porté par une offre renouvelée et une demande en hausse

Premier marché criminel, les trafics de stupéfiants génèrent des profits considérables.

Pour mieux comprendre les évolutions de cette économie illicite, il apparaît nécessaire d'analyser l'offre mais également d'étudier la demande.

7 milliards €
c'est le chiffre d'affaires
moyen du marché français
(hors Outre-mer)
des principaux stupéfiants
estimé en 2023



L'offre accrue de stupéfiants à laquelle la France et plus largement les sociétés européennes sont confrontées s'inscrit dans un contexte de hausse de la production mondiale de la plupart des drogues illicites (cocaïne, cannabis, drogues de synthèse). Leur circulation est facilitée par l'accroissement des échanges de biens commerciaux au niveau mondial, l'accélération des flux et l'essor du numérique. Ce marché est également dynamisé par une consommation soutenue et caractérisée par une appétence particulière pour les produits psychostimulants.

Source : OFDT / MILDECA – Stupmarket - <https://www.drogues.gouv.fr/estimation-de-levolution-des-marches-des-drogues-illicites-en-france-en-volume-et-en-valeur>

1- UNE OFFRE ABONDANTE, DISPONIBLE PARTOUT, TOUT LE TEMPS, ET À MOINDRE PRIX.

Longtemps cantonné à une certaine clandestinité, l'accès aux produits illicites nécessitait par le passé des contacts spécifiques et reposait sur des « plans stups » confidentiels. Les points de ventes n'étaient accessibles qu'à des horaires spécifiques et implantés dans quelques quartiers périphériques bien identifiés. Désormais, ces substances sont disponibles très largement, pour le plus grand nombre, à toute heure et sur tous les territoires.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de production internationale massive de cocaïne, cannabis et drogues synthétiques.

- ▮ L'essentiel de la cocaïne provient des pays « historiques » de production d'Amérique latine (Colombie, Pérou, Bolivie) où elle est estimée à près de 4 000 tonnes en 2024. L'extension des surfaces cultivées et l'industrialisation des processus de fabrication ont favorisé l'augmentation de la production ces dernières années.
- ▮ La production de cannabis reste très élevée au Maroc, premier fournisseur du marché français et européen en résine de cannabis. L'Espagne est un pays producteur majeur d'herbe de cannabis (71% des saisies en France). Des trafics d'herbe de cannabis en provenance de pays ayant modifié leur législation sur le cannabis ont également été détectés.
- ▮ Les niveaux de production des drogues de synthèse sont difficilement quantifiables. La hausse des saisies et le démantèlement de multiples laboratoires clandestins chez nos voisins européens, révèlent cependant une importante augmentation de l'offre ces dernières années.
- ▮ Cette production est peu coûteuse et sans nécessité de recourir à une technicité particulière. Elle sollicite principalement des substances chimiques, dites « précurseurs », pour certaines utilisées à des fins industrielles et donc accessibles en toute légalité.
- ▮ Si elle peut être organisée à un niveau quasi-industriel, sur des sites de production en Amérique du sud ou en Asie, elle est aussi installée dans le nord de l'Europe. En France, elle reste le plus souvent assurée de façon artisanale, parfois à l'aide de simple « recettes » disponibles sur internet.

Cette offre particulièrement abondante favorise des baisses des prix de vente (en gros et au détail) des produits mis sur le marché. Pour la plupart des drogues, on observe également une augmentation de la pureté et donc de la dangerosité.

Pour le cannabis, le prix au détail reste relativement stable. Le taux de tétrahydrocannabinol (THC) des produits en vente est lui particulièrement élevé. Il est estimé aujourd'hui à 31% pour la résine et 14% pour l'herbe (chiffres 2025).

La cocaïne connaît quant à elle des évolutions sans précédent sur ces deux critères. En effet, ce marché se caractérise à la fois par une baisse des prix de gros et des prix au détail mais également une hausse notable des taux de pureté.

Entre 2023 et 2025, le prix de la **cocaïne au gramme** dans l'hexagone est passé en moyenne de 66 à 57 euros. Quant au taux de pureté, il est passé de 53% en 2014 à 75% en 2025.

Les drogues de synthèse constituent un marché en expansion, porté par une offre toujours plus diversifiée. Les plus répandues sont la MDMA, ou ecstasy, les amphétamines et métamphétamines.

S'ajoutent désormais un nombre croissant de produits de synthèse (NPS) tels que les cannabinoïdes, cathinones ou opioïdes de synthèse.

Les prix restent relativement stables au détail, même si une légère baisse a été constatée en 2024.

Avec le regain de consommation de la MDMA depuis 2010, les comprimés vendus deviennent plus gros et plus dosés, à destination notamment du milieu festif.

Par ailleurs les cannabinoïdes de synthèse, comme le PTC (« Pète Ton Crâne »), visent principalement une clientèle jeune, parfois dès le collège, avec des offres « attractives » vantant les effets immédiats du produit.

Ces produits illicites, très disponibles, sont popularisés par des stratégies « commerciales » sophistiquées et un marketing particulièrement offensif.

La digitalisation de l'offre de stupéfiants constitue une évolution majeure. Mouvement engagé dès les années 2010, il s'est très largement accéléré avec la période covid et représente aujourd'hui une part majeure des trafics.

Aux plus de 2 600 points de deal physiques (ou « fours ») comptabilisés par le ministère de l'Intérieur (31/12/2025) s'ajoute aujourd'hui un nombre important, et difficilement quantifiable de façon rigoureuse, de « **points de deal numériques** ».

Les web-trafiquants s'appuient non plus seulement sur des réseaux cryptés ou web profond (darknet) mais **également sur des messageries grand public**, telles que Snapchat, WhatsApp, ou Signal, pour toucher une clientèle toujours plus large.

A l'instar des marchés de biens de consommation courantes, pour maximiser les profits et satisfaire la clientèle, **les trafiquants cherchent à être au plus près du consommateur et de ses attentes.**

Commandés en ligne, les stupéfiants sont directement livrés via des « **centres d'appels** » ayant recours à des flottes de livreurs, disponibles à toute heure. Afin de déjouer les contrôles de police, les réseaux font appel à des profils variés (jeunes femmes, personnes plus âgées), différents de ceux employés sur les points de deal. Parallèlement, des stratégies de ciblage spécifiques ont été identifiées à destination des usagers les plus précaires, reposant sur l'utilisation de SMS ou d'appels téléphoniques. Ces stratégies incluent des formes de démarchage direct dans l'espace public, les vendeurs allant à la rencontre d'usagers très précarisés et leur remettant des numéros de téléphone.

Source OFDT : <https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2026-02/note-offre-stupefiants-2024.pdf>

Parallèlement, et en complément des modes d'approvisionnement traditionnels, le **fret express et postal** s'affirme comme un vecteur majeur de distribution de stupéfiants, en particulier pour les drogues de synthèse.



2- UNE DEMANDE SOUTENUE, MARQUÉE PAR UN ATTRAIT POUR LES PSYCHOSTIMULANTS.

Sur ce marché illicite prospère, l'offre a rencontré une demande très soutenue. La consommation de cannabis reste importante et demeure relativement stable même si elle est forte baisse chez les plus jeunes. Mais la dernière décennie est particulièrement marquée par un attrait croissant pour les psychostimulants, notamment la cocaïne. Cette appétence touche des populations de plus en plus diverses, dans toutes les classes sociales et dans des contextes aussi bien professionnels que festifs ou sexuels. La quête de performance, d'optimisation de ses capacités, la volonté de vaincre le sommeil ou la fatigue sont des motivations importantes dans la prise de ces psychostimulants.

Le cannabis demeure la drogue illicite la plus consommée en France. En 2023, un adulte sur deux a déjà expérimenté le cannabis, quatre fois plus qu'il y a 30 ans. On dénombre 5 millions d'usagers de cannabis dans l'année, 1,4 million d'usagers réguliers et 900 000 usagers quotidiens.

Sa consommation est en baisse chez les plus jeunes (cf. [Les usages de drogues en Europe à 16 ans - Résultats ESPAD 2024 / OFDT](#)). En revanche, elle reste largement banalisée dans l'ensemble de la population.

*Au cours des 25 dernières années,
le taux de THC a été multiplié par 5 pour la résine
(passant d'environ 6 % à près de 29%)
et quasiment par 3 pour l'herbe
(passant de 5 % à 14 %).*

**900 000
usagers quotidiens
parmi les
11-75 ans
en 2023**



Sa dangerosité est par ailleurs minimisée alors que les produits mis sur le marché, de plus en plus dosés en THC (tétrahydrocannabinol), présentent une grande toxicité et des effets encore plus délétères sur des cerveaux en maturation jusqu'à l'âge de 25 ans.

La cocaïne, devenue plus accessible, moins onéreuse et plus pure, se diffuse maintenant à l'ensemble des territoires et touche tous les milieux sociaux. Son usage est désormais banalisé et le risque de dépendance comme les autres risques liés à sa consommation sont méconnus ou largement minimisés. En effet, elle expose à des complications (cardio-vasculaires, psychiatriques etc.) pouvant mener au décès (le recours aux urgences des hôpitaux a ainsi été multiplié par 3 depuis 2012). En 2025, le nombre de décès liés à la consommation de cocaïne a dépassé celui lié à la consommation d'héroïne alors qu'il n'existe pas de traitement de substitution à la cocaïne contrairement aux opiacés.

Source OFDT (en partenariat avec Santé Publique France et les centres d'addictovigilance) : <https://www.ofdt.fr/publication/2023/la-cocaine-un-marche-en-essor-evolutions-et-tendances-en-france-2000-2022-510>

Comme toutes les drogues, la consommation de cocaïne détériore la santé mentale, favorisant l'anxiété et la dépression, fait peser des risques sur l'accès et ou le maintien dans l'emploi (ou les études), et favorise l'isolement social. Elle contribue à renforcer les inégalités et les vulnérabilités éducatives, sanitaires et sociales.

Les drogues de synthèse constituent également une préoccupation majeure, en particulier les psychostimulants, mais aussi les cannabinoïdes et les opioïdes. Elles se caractérisent par la grande diversité des produits mis sur le marché et par une innovation permanente pour contourner les interdictions et classements.

8,2% des adultes (2023) et 1,1% des jeunes de 17 ans (ESCAPAD 2024) ont déjà expérimenté la MDMA/ecstasy. Selon l'OFDT, ce sont en tout 3,2 millions de Français qui en ont déjà consommé, dont 750 000 usagers dans l'année (contre 400 000 en 2017). Cet essor est également révélé par la très forte croissance, depuis 2010, du marché de l'ecstasy/MDMA (+637 %) et de celui des amphétamines (+470 %).

Source OFDT : <https://www.ofdt.fr/publication/2025/taille-des-marches-des-drogues-illicites-en-france-2010-2023-2634>

Pour aller plus loin:

Guide « Drogues illicites, usages, risques et accompagnement », MILDECA, décembre 2025 :

https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2026-01/R%C3%A9f%C3%A9rentiel_drogues_MILDECA_2025.pdf



02

COMPRENDRE LA
MENACE : ORGANISATION ET
ACTEURS DES TRAFICS

PARTIE 2 — COMPRENDRE LA MENACE : organisation et acteurs des trafics.

Pendant une longue période, la notion de « trafics de drogues » a permis de qualifier la pratique des réseaux responsables de la vente de produits stupéfiants sur notre territoire.

L'évolution sémantique et l'utilisation des termes de narcotrafic et narcobanditisme révèlent aujourd'hui une prise de conscience publique, politique et sociétale, du degré de menace que font peser ces organisations criminelles sur notre sécurité nationale.

Si les réseaux de stupéfiants sont des organisations criminelles régulées par la violence, ils fonctionnent également comme des entreprises commerciales professionnalisées, organisées pour maximiser les profits et particulièrement résilientes.

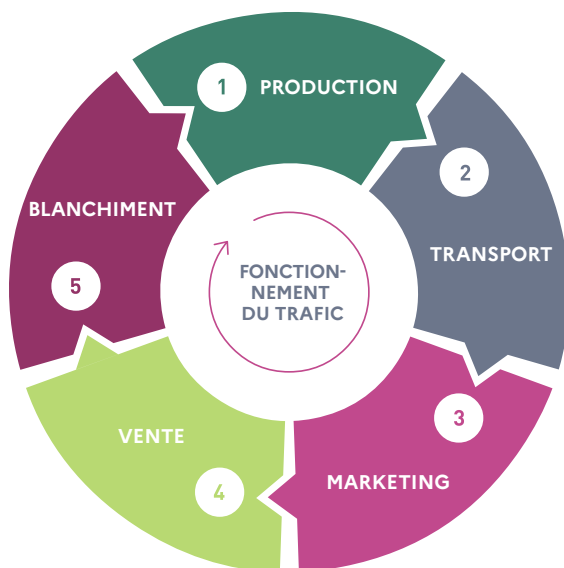
En dépit de leur structuration complexe et mouvante, il est possible d'identifier certaines caractéristiques présidant à leur organisation.

1- HORIZONTALITÉ, SPÉCIALISATION DES FONCTIONS, DIVISION DES TÂCHES

La France a vu se développer des réseaux de stupéfiants en organisations horizontales, fragmentées, particulièrement agiles. Les objectifs sont la recherche d'une réduction des coûts, des risques, et une maximisation des profits. Caractérisés par la séparation des fonctions, la spécialisation des tâches, ces groupes criminels ont également la capacité de conclure des alliances de circonstance destinées à favoriser la conquête de nouveaux marchés ou l'écoulement des stocks.

On peut schématiquement distinguer cinq types de tâches permettant de comprendre le fonctionnement des trafics.

Pour chacune de ces fonctions, des acteurs variés et spécialisés sont mis à contribution. Se développe également le recours à la « sous-traitance criminelle » pour l'exploitation d'une main d'œuvre sans expérience, corvéable à merci et destinée à des emplois temporaires et très exposés.



La production : voir chapitre 1.

L'objectif de ces acteurs en tête de filière est de permettre la mise sur le marché d'une offre abondante, en maximisant les profits et limitant les pertes. Ils misent sur l'extension des zones cultivées (cocaïne, cannabis), la multiplication des laboratoires (pour les drogues de synthèse), ainsi que l'augmentation des rendements (recours à des semences nouvelles, adaptation des modes de fabrication des drogues de synthèse).

Le transport : Des filières d'acheminement diversifiées sont mobilisées ainsi que des vecteurs multiples et toujours plus innovants (par air, mer et terre).

Les acteurs impliqués, souvent spécialisés dans l'import – export et la logistique internationale, ont massivement recours à la corruption pour permettre le bon acheminement des produits. Là encore, l'adaptation est permanente, pour contourner la fermeture d'une route ou le renforcement des contrôles dans un secteur.

Le marketing : Les méthodes traditionnelles du marketing sont utilisées pour stimuler la consommation, fidéliser et augmenter le nombre de clients. Les organisations criminelles ont recours à des professionnels du web pour la création de sites, le développement de visuels attrayants, de packagings incitatifs. Les consommateurs, dépendants ou non, sont relancés par des offres promotionnelles, l'annonce de « ventes flash » ou des bonus de fidélité, par messages privés ou sur les réseaux sociaux par l'intermédiaire de « stories », mais également dans des espaces plus atypiques comme les jeux en réseau (y compris les plus populaires).

La vente : L'enjeu des distributeurs est de se trouver au plus près du consommateur final en s'adaptant à ses attentes. Aux points de vente fixes (points de deal), s'ajoutent des lieux mobiles (appartements loués ou squattés) ainsi que la livraison à domicile ou la distribution par fret postal.

Le blanchiment : La saisie et la confiscation des avoirs criminels par les forces de sécurité et de justice sont particulièrement redoutées par les narcotrafiquants. Pour s'en prémunir, ils doivent au plus vite pouvoir masquer l'origine criminelle de l'argent issu des trafics en l'injectant dans le système financier légal. C'est l'étape du « blanchiment ». Les sommes considérées pouvant être très importantes, les réseaux d'envergure sous-traitent cette tâche à des groupes dédiés et spécialisés.

Des méthodes diverses, plus ou moins complexes et innovantes sont utilisées :

- ▮ investissements dans des commerces de proximité dont l'activité permet une forte circulation d'argent liquide : restaurants, bars, coiffeurs, garages. Ils sont souvent placés en gérance aux noms des membres de la famille ou des proches de confiance ;
- ▮ dépôts en banque de multiples petites sommes d'argent (en faisant appel à des relais) pour éviter les signalements bancaires ;
- ▮ mises sur les plateformes de jeux en ligne ou rachats de tickets gagnants de jeux d'argent et de hasard ;
- ▮ transactions avec des entreprises ayant recours au travail dissimulé et ayant besoin de liquidités pour payer des salariés non déclarés, comme par exemple dans le secteur du BTP ou la restauration.

Il est aussi fait recours à des méthodes plus élaborées permettant de brouiller les liens avec l'origine illicite de l'argent en multipliant les transferts internationaux. Les sommes transitent alors par des paradis fiscaux ou des portefeuilles de cryptoactifs. La méthode de transfert de fonds dite « hawala » permet aussi d'éviter le circuit bancaire en se basant sur des accords de confiance.

Enfin, une réintégration dans l'économie traditionnelle est aussi pratiquée, via de l'investissement dans l'immobilier, principalement dans des pays où les paiements en liquidités ne sont pas plafonnés.

Pour chacune de ces « fonctions » (production, transport, vente, marketing ou blanchiment) les trafiquants font preuve de capacité d'adaptation et de résilience, recourant à des techniques de contournement ou d'innovation parfois très sophistiquées. L'usage de brouilleurs de balise, de téléphones satellites, ou de semi-submersibles pour transporter les ballots de cocaïne en sont des exemples. Également emblématiques de cette course à l'innovation permanente, la banalisation de l'usage des drones aériens pour un repérage de sites, la surveillance des abords d'un point de deal ou la livraison en milieu pénitentiaire.

2- HAUT, MILIEU ET BAS DU SPECTRE CRIMINEL : 3 NIVEAUX POUR MIEUX COMPRENDRE LES RÉSEAUX.

Les acteurs du trafic sont nombreux et divers. Ceux-ci peuvent mettre en œuvre des stratégies d'alliance et de coopération, notamment pour importer massivement des stupéfiants ou mener des actions ultra-violentes pour la captation de points de deal.

Les narcotrafiquants sont répartis en trois niveaux (haut, milieu et bas du spectre) selon leurs capacités d'acheminement et de distribution de stupéfiants :

Le haut du spectre regroupe principalement les importateurs de stupéfiants sur le territoire national.

Initialement impliqués dans le trafic de cannabis, ils investissent dans l'importation de cocaïne. Ils sont dotés de capacités financières considérables et vivent et investissent généralement à l'étranger.

Ces narcotrafiquants assurent ainsi un approvisionnement massif de leurs produits, revendus à des grossistes ou semigrossistes français ou étrangers, tout en se désengageant de la tenue des points de deal.

Par exception, quelques grossistes en cannabis et semi-grossistes (cannabis – cocaïne) de grande envergure continuent de garder des territoires de revente.

DZ MAFIA – QU'EST-CE QUE C'EST ?

La DZ mafia est une organisation criminelle sans hiérarchie définie et originellement constituée autour de l'activité de semi-grossistes et revendeurs de produits stupéfiants dans les quartiers nord de Marseille.

Optant pour une forte visibilité et une stratégie de communication agressive, elle a fait de son nom une marque associant une origine (DZ pour « Djazaïr » signifiant Algérie) et un caractère mafieux (convoquant ainsi l'imaginaire traditionnellement associé au mot « mafia », alors que sa structure l'apparente à une collaboration opportuniste entre caïds locaux).

La DZ mafia a diversifié ses activités criminelles (extorsion, prestation de services pour d'autres groupes sur le territoire).

Les multiples activités criminelles de la DZ mafia et ses menaces à l'égard de l'Etat et des représentants des institutions en font une menace majeure sur le territoire national.

Le milieu du spectre rassemble plusieurs milliers de **semi-grossistes** et **chefs de réseaux**. Ces acteurs achètent et revendent, via des points de deal ou par vente en ligne, des stupéfiants en quantités importantes. Ces narcotrafiquants s'adaptent facilement, fonctionnent de manière cloisonnée, sous-traitent (marketing ou blanchiment par exemple) et recrutent une main d'œuvre intérimaire, peu payée et corvéable, généralement très jeune, pour des missions ne nécessitant pas de compétences particulières (et généralement exposées, dangereuses et / ou violentes).

Le bas du spectre est constitué des **points de deal** et des petits **réseaux locaux autonomes et peu structurés** (usagers - revendeurs, « autoentrepreneurs » livrant à domicile grâce aux outils numériques ou vendeurs à la sauvette dans les milieux festifs, répartis sur tout le territoire.

Fin 2025, le nombre de points de deal était estimé à 2 600 (contre plus de 4 000 en 2020). Cette forte baisse est le résultat d'une action renforcée des forces de l'ordre et de la montée en puissance des moyens de communication numériques. Le nombre de points de deal reste néanmoins élevé. Ils constituent des atteintes graves à la sécurité quotidienne des habitants des quartiers où ils sont implantés.



Source : captures d'écran plateforme sociale TikTok



Les « petites mains » : un système d'exploitation des plus vulnérables

Les entreprises criminelles visent la maximisation des profits. L'exploitation des plus vulnérables répond à une recherche d'efficacité économique et judiciaire. En effet, pour effectuer les tâches les moins qualifiées et les plus exposées, les réseaux recourent à une main d'oeuvre interchangeable, manipulable, et sans réelle connexion avec les « supérieurs hiérarchiques » et les « cadres » de l'organisation.

Si les réseaux peuvent recruter des jeunes aux profils divers, parfois disciplinés voire à « fort potentiel », ils ciblent généralement une main d'oeuvre fragile, plus crédule et perméable aux mirages et illusions du trafic, en leur faisant miroiter non seulement de l'argent, mais aussi une reconnaissance et une place, un rôle au sein du groupe.

Ils ciblent ainsi les foyers de protection de l'enfance, les centres d'hébergement d'urgence ou encore les foyers pour personnes handicapées pour la vulnérabilité des jeunes, souvent garçons, parfois mineurs qui y sont hébergés.

Ils font aussi appel à des « jobbers » recrutés par voie numérique (sur les réseaux sociaux notamment) pour travailler loin de leur quartier d'origine, rompant les liens sociaux, familiaux et amicaux susceptibles de leur venir en aide contre l'emprise du réseau. Des cas d'exploitation forcée sont aussi apparus, dans les secteurs les plus violents où le réseau peine à recruter sans contraindre.

Même entrés volontairement, les jeunes pris dans les réseaux, loin de s'enrichir, sont souvent victimes d'un engrenage et pris dans une logique d'endettement réelle ou fictive. L'emprise est alors maintenue par manipulation, menaces ou violences physiques et/ou psychologiques, sur eux-mêmes ou leur famille.

La participation aux trafics n'est plus alors seulement un simple « passage », un moyen ponctuel de se « défaucher » mais elle compromet tout retour à la vie « normale » à laquelle ces jeunes aspirent le plus souvent.

Les « petites mains » du réseau sont employés à diverses tâches

Les serveurs ou coursiers	Ils sont employés pour apporter de la nourriture et des boissons aux autres membres du réseau, en poste sur le point de deal.
Les guetteurs (ou choufs)	Ils sont en première ligne. Ils surveillent les environs d'un point de vente, à des postes statiques ou en se déplaçant à pied, en deux-roues ou en trottinette. Ils peuvent aussi filtrer les allées venues, voire procéder à des fouilles. Ils donnent l'alerte en cas de présence d'une personne jugée « suspecte ». Ils peuvent participer au montage de barricades permettant d'entraver l'action des forces de sécurité.
Le rabatteur	Il dirige les clients et le vendeur.
Le « portier »	Il filtre l'accès au point de vente physique.
Le « vendeur ou « charbonneur »	Il écoule au détail les produits préparés par un « conditionneur » ou « coupeur ».
Le livreur	Il assure la distribution des commandes. Le point de livraison est généralement envoyé directement par messagerie.
Le « ravitailleur » ou « rechargeur »	Il alimente le vendeur en produits.
La nourrice	Son rôle est de stocker les produits stupéfiants et parfois l'argent.
Le banquier	Il collecte régulièrement l'argent sur le point de vente.

Aperçu des rémunérations

Ces estimations indicatives sont issues des données des services de police, recoupant différentes sources d'information. Les montants restent très variables, en fonction du lieu de vente, du chiffre d'affaires généré et des risques. Par ailleurs, ils ne prennent pas en compte le risque d'endettement (en cas d'interpellation, de perte de produits, de « punition » sanctionnant un comportement, voire de création d'une dette fictive par le réseau).

FONCTION	RÉMUNÉRATION
coursier / serveur	20 à 30 euros par jour
guetteur / rabatteur / ravitailleur / coupeur	50 à 100 euros par jour
vendeur / banquier	50 à 250 euros par jour
nourrice	1 000 à 2 000 euros par mois

Source OFAST

03 EMPRISE CRIMINELLE
LIÉE AUX TRAFICS : UN RISQUE
CROISSANT POUR TOUS LES
TERRITOIRES

PARTIE 3 — EMPRISE CRIMINELLE LIEE AUX TRAFICS : un risque croissant pour tous les territoires

Il n'existe plus aujourd'hui de « zone blanche » ou de territoire totalement épargné par les réseaux. Tous les espaces urbains et ruraux, dans l'hexagone comme outre-mer, ont vu, progressivement, s'implanter chez eux un trafic de stupéfiants.

Cette présence des réseaux est parfois bruyante et violente, impactant la vie quotidienne et le vivre ensemble des habitants ; **moins visible, elle s'implante aussi dans des territoires moins denses, utilisés comme zones de repli ou de stockage de marchandises.**

De façon plus insidieuse et souterraine encore, et non moins risquée, elle permet de placer la population sous emprise. Elle prend aussi la forme d'une menace corromptive, ciblant des acteurs privés et publics.

1 - UNE EXPANSION TERRITORIALE ET UNE VIOLENCE ACCRUE

Le narcotrafic touche « désormais l'intégralité du territoire national »

Si elle prend des formes diverses, la présence des réseaux criminels a connu une importante évolution ces dernières années. Elle ne se limite pas à quelques quartiers périphériques, marges des grandes agglomérations, mais **s'implante également dans des zones périurbaines et rurales.**

La zone gendarmerie comptabilise ainsi environ 25% des points de deal recensés sur le territoire national. Les trafics peuvent y présenter une physionomie légèrement différente caractérisée par :

- ▮ L'envoi de livreurs effectuant des tournées au domicile des consommateurs d'un même secteur.
- ▮ La projection de vendeurs sur des points de vente éphémères au domicile d'un consommateur complice (ou parfois vulnérable et sous contrainte) en échange de doses gratuites, ou dans des locations d'appartements de courte durée.
- ▮ La revente locale par des « **usagers-revendeurs** » s'approvisionnant dans une quantité plus importante que sa propre consommation (souvent dans une agglomération à proximité).

Certains territoires ruraux sont également propices à l'installation de zones de stockage ou de cannabiculture par leurs faibles densités démographiques ou la présence de grandes étendues non bâties.



LE PHÉNOMÈNE « MEETUP »

Depuis 2024, on observe le développement de la pratique du « meetup ». Elle permet l'organisation de rendez-vous fixés à l'avance, à des horaires et dans des lieux définis par le vendeur, souvent communiqués via des applications sécurisées aux consommateurs. Cette organisation permet de regrouper plusieurs transactions en un même point non fixe, de réduire les risques, d'accroître la discrétion et, dans certains cas, de proposer des tarifs plus avantageux. On constate également le recours accru à des lieux temporaires ou plus discrets, incluant notamment l'usage de logements loués.

Enfin, des départements et territoires ultramarins occupent une position stratégique dans les circuits internationaux du trafic de stupéfiants. C'est le cas de l'arc antillais, progressivement devenu une plateforme logistique pour le transit de cocaïne entre l'Amérique latine et l'Europe, principalement par voie maritime ; **cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation importante du trafic d'armes et de leur banalisation parmi la population.** La Guyane, limitrophe du Brésil et du Suriname, est également positionnée en première ligne des trafics transnationaux. La Polynésie française dans le Pacifique sud est quant à elle, particulièrement touchée par le trafic de méthamphétamine (Ice) en provenance du Mexique ou des Etats-Unis.

La violence s'accroît

La violence est un mode habituel et ancien de règlement des conflits sur un marché criminel. Longtemps cependant, cette violence se voulait discrète, interne au réseau. La priorité demeurait de ne pas attirer l'attention de la population et surtout des forces de sécurité.

Aujourd'hui, dans un contexte concurrentiel où des bénéfices considérables sont à la clé, le recours à la violence se banalise progressivement pour devenir à la fois :

- ▀ un mode de management au sein du réseau ;
- ▀ un moyen de terroriser la population pour garantir le silence ;
- ▀ une méthode pour éliminer un concurrent ou conquérir et marquer son emprise sur un territoire ;
- ▀ une stratégie de communication à l'égard des habitants, des réseaux concurrents, mais également de l'Etat.

Cette violence n'est plus limitée à quelques zones emblématiques (Marseille, banlieue parisienne notamment), mais apparaît dans de nombreuses villes, grandes métropoles ou zones rurales dans lesquelles la violence des trafics émerge de façon soudaine.



En zone gendarmerie, le nombre de « règlements de compte » a augmenté de 200% en 10 ans.

La violence se répand géographiquement. Sa fréquence et son intensité augmentent également.

Les cas d'enlèvements-séquestrations, de violences qualifiées d'actes de torture et de barbarie, ou d'assassinats et tentatives d'assassinats ciblés se multiplient. Ces violences perpétrées par les acteurs criminels sont parfois filmées et diffusées sur les réseaux sociaux ou des boucles WhatsApp à large audience.

Parallèlement, l'usage d'armes à feu et le recours aux tirs de mortiers d'artifice se répandent, parfois utilisés à la seule fin de marquer sa domination sur le territoire, ou célébrer la fin d'une journée particulièrement rentable sur un point de deal. D'autres modes opératoires criminels tendent aussi à émerger comme les incendies volontaires ou recours à des engins explosifs.

Cette violence criminelle ne touche plus seulement les acteurs du trafic mais on recense aujourd'hui des victimes parmi les habitants des quartiers les plus affectés par la présence des réseaux et sans aucun lien avec ces derniers.

Au quotidien, les regroupements autour des points de deal installés de façon permanente génèrent des troubles et des nuisances mais ils prennent aussi parfois un caractère menaçant. Certains guetteurs et vendeurs sont parfois porteurs d'attributs « guerriers » (cagoules, tenues paramilitaires).

Cette présence du réseau peut aussi engendrer la mise en place de barrages filtrants. Les résidents sont alors contraints à des stratégies d'adaptation (changements d'itinéraire, interdiction faite aux enfants de jouer dehors, limitation des sorties, rupture des liens sociaux avec personnes extérieures).

L'emprise du narcotrafic, parfois manifeste sur les murs, dans les espaces publics et les parties communes des immeubles impacte aussi la vie quotidienne des habitants quand elle conduit à l'impossibilité ou au refus de certains professionnels d'intervenir dans les quartiers (assistantes sociales, professionnels de santé, ou chauffeurs de taxi par exemple, peuvent refuser de se rendre à certaines adresses par crainte ou par refus de se soumettre à des contrôles par les tenants du trafic). Les bailleurs sociaux se heurtent au refus de certaines entreprises de conduire des travaux dans des lieux exposés. Victimes des réseaux, certains établissements scolaires, des bibliothèques municipales ou autres structures d'éducation et de loisir ont fait l'objet de dégradations parfois d'une importante gravité ; d'autres, menacées par la proximité d'un point de deal, ont fait le choix de la délocalisation.

La présence notoire d'un réseau criminel dans un quartier impacte considérablement et durablement l'image des lieux et contribue à marginaliser un peu plus ses habitants.

2 -LES STRATÉGIES D'EMPRISE ET D'INFLUENCE : UNE MENACE POUR LA DÉMOCRATIE ET LE VIVRE ENSEMBLE

« Bonnes œuvres » et contre modèle des narcotrafiquants

Au-delà de la violence (et parfois en alternance avec elle), certains groupes criminels adoptent aussi une stratégie plus insidieuse (ou « soft power ») visant à « acheter » le silence voire la bienveillance des habitants des quartiers les plus affectés par la présence des trafics.

Dans certains cas, les trafiquants tentent d'instaurer une emprise voire un pouvoir social sur un territoire. Adoptant une posture de soi-disant « bienfaiteurs », ils proposent ainsi de rendre divers services aux habitants (courses, bricolage) voire des aides financières (pour l'achat de fournitures scolaires, l'aide au paiement d'un loyer). Les trafiquants s'imposent aussi dans les quartiers à l'occasion de festivités (achat de cadeaux, financement de jeux d'extérieurs lors des vacances).

Ces actions soi-disant « sociales » visent à la fois à redorer leur image et à susciter une forme de loyauté. Elles ne sont jamais exemptes de contreparties à court ou moyen terme. Elles interviennent en complément ou en alternance avec des menaces voire des actions violentes contre ceux qui tenteraient de résister à l'emprise. Elles remettent par ailleurs plus ou moins directement en cause la place et la capacité à agir de l'État et ses institutions.

IDEE REÇUE : L'ARGENT DE LA DROGUE FAIT-IL VIVRE LES QUARTIERS ?

Les bénéfices générés par les trafics sont considérables. Si leur emprise est souvent la plus visible et la plus violente dans les quartiers les plus fragiles, souvent classés en quartiers prioritaires de la ville (QPV), rien ne permet d'établir de façon documentée que l'argent de la drogue bénéficie aux populations qui y demeurent.

- ▶ Si le trafic génère d'importantes quantités de liquidités dont une partie est réinvestie dans des commerces situés dans les quartiers populaires, ces établissements sont le plus souvent sources de nuisances pour les habitants. Ils empêchent par ailleurs l'implantation de commerces de proximité et de services publics présentant une plus grande utilité pour la population.
- ▶ Les narcotrafiquants exploitent la misère sociale. Les « jobs » proposés se révèlent être des pièges redoutables pour les jeunes, le plus souvent susceptibles d'être violentés et pris dans une logique d'endettement, les asservissant au réseau.
- ▶ Des sommes d'argent ou des « cadeaux » (fournitures scolaires, nourriture) sont parfois ponctuellement distribués par le réseau aux habitants du quartier. Ils constituent de bien faibles compensations, en contrepartie des violences et nuisances quotidiennes qu'ils doivent subir ; ils visent aussi à acheter le silence des habitants.

Le trafic ne fait pas vivre un quartier. Au contraire, il le perturbe, le stigmatise (rendant plus difficile la recherche d'emplois par exemple) et fait fuir les entreprises qui pourraient contribuer au développement économique local du territoire.



L'omniprésence du réseau, qui s'imprime sur les murs du quartier, par l'installation des points de vente en pied d'immeuble ou dans les parties communes, contribue aussi à la normalisation des trafics et à l'ancrage de cette perspective pour les jeunes élevés dans ces quartiers.

Les narcotrafiquants contribuent ainsi à la promotion d'un contre-modèle, largement diffusé sur les réseaux sociaux et contraire aux valeurs républicaines.

La « narco-corruption » : un risque confirmé pour les acteurs privés et publics.

Outil incontournable pour les narcotrafiquants, la corruption est une menace majeure qui touche aujourd'hui les acteurs privés mais également les acteurs publics, élus et fonctionnaires.

Les trafiquants consacrent une part de leur chiffre d'affaires pour faciliter l'acheminement des stupéfiants, blanchir leurs revenus ou accéder à des informations sensibles ou confidentielles. Aucun secteur d'activité ne peut se dire totalement préservé même si certains métiers sont particulièrement ciblés.

Au sein du secteur privé, les secteurs du transport et de la logistique, de la banque et les professions du chiffre (commissaires aux comptes, experts comptables) ou du droit (avocats, notaires) sont particulièrement visées.

Au sein du secteur public, les acteurs judiciaires (magistrats, greffiers ou agents pénitentiaires), les forces de sécurité (policiers nationaux et municipaux, gendarmes, douaniers), les agents ayant accès à des fichiers contenant de nombreuses données personnelles (impôts, sécurité sociale, mairie, etc.) sont particulièrement exposés et les institutions travaillent actuellement à mieux prévenir les risques et réprimer le phénomène.

Enfin, les élus nationaux et locaux sont également des cibles de choix pour permettre aux criminels de renforcer leur emprise territoriale. A quelques mois des élections municipales de mars 2026, le Président de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques alertait d'ailleurs sur les « risques d'ingérences liées au narcotrafic ».

MILDECA

Mission interministérielle de lutte contre
les drogues et les conduites addictives

Retrouvez-nous sur :



et sur drogues.gouv.fr



Les services du Premier ministre
sont labellisés Diversité-Égalité !

MILDECA

Mission interministérielle de lutte contre
les drogues et les conduites addictives

Retrouvez-nous sur :



et sur drogues.gouv.fr



Les services du Premier ministre
sont labellisés Diversité-Égalité !